



CNF(Certificat de la Nationalité Francaise)

Par **Hio**, le **19/11/2010** à **21:55**

Bonjour,

J'ai 26ans, étudiant à l'université de LIMOGES en France, d'origine ALgérienne, je voulais juste poser une question concernant le CNF, J'ai un arrière grand père maternel qui s'est naturalisé français par décret en 1873(loi de Napoléon 1868), j'ai toutes les pièces à fournir dans le dossier de la demande de CNF, seulement il me manque l'acte de naissance de ce grand père Français(j'en ai ceux de ses enfants ainsi que leurs actes de mariages), j'ai épuisé toutes les recherches ici en Algérie sans aucun résultat, mais j'ai entre les mains l'arbre généalogique de cette descendance retiré de la mairie qui commence par le père de ce grand père français contenant à coté du nom de ce grand père français sa date de naissance ainsi que la mention : naturalisé français par décret en 1873.

Ma question est : Est-ce que cet arbre peut remplacer l'acte de naissance qui me manque pour que je puisse déposer ma demande?

Sinon, que me proposez_vous?

Avec mes remerciements anticipés.

Par **Domil**, le **20/11/2010** à **02:28**

[citation]J'ai entre les mains l'arbre généalogique de cette descendance retiré de la mairie qui commence par le père de ce grand père français contenant à coté du nom de ce grand père français sa date de naissance ainsi que la mention : naturalisé français par décret en 1873.
[/citation]

Un arbre généalogique obtenu en mairie ??

Par **Hio**, le **20/11/2010** à **02:35**

Bonjour Domil

Oui, effectivement, je l'ai retiré de la mairie de la ville là ou je demeure moi et demeuraient aussi mes ancêtres.

Merci de m'aider.